

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 OCTOBRE 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présentes mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absente, madame la conseillère Eve Sapina.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 octobre 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-10-258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2012
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 26 septembre 2012
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 372-4 modifiant le règlement numéro 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux concernés
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 443 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 445 constituant un comité consultatif d'urbanisme à la Ville d'Otterburn Park

6. Administration générale

- 6.1 Désignation d'un cours d'eau – Position de la Ville d'Otterburn Park
- 6.2 Changements d'adresse civique et de nom de rue – Lots # 3 954 049 et 3 956 854
- 6.3 Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec sous le thème « Réussir une consultation publique » – Participation de deux membres du conseil municipal
- 6.4 Octroi d'un mandat à la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau – Entente de règlement, Transaction et quittance – Fin d'emploi de la directrice du Service de la trésorerie et des finances de la ville – Autorisation de signature
- 6.5 Acquisition du 88, rue Laurier – Modification de la résolution portant le numéro 2012-09-253
- 6.6 Embauche d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville – Monsieur François-Xavier Dion
- 6.7 Embauche temporaire de monsieur Martin Ethier au poste de directeur du Service de l'urbanisme

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 septembre au 5 octobre 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-10-01
- 7.3 Exercices financiers 2012-2013 et 2014 – Nomination d'un vérificateur externe
- 7.4 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2013

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 187, rue Clifton
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 183, rue Connaught
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 931, rue Spiller
- 8.4 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – Lot 4 758 809, rue Helen
- 8.5 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 258, rue des Oeillets
- 8.6 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – Lot 4 976 359, rue des Oeillets

9. Travaux publics

- 9.1 Octroi d'un mandat – Réseau Conseil des Sages inc. – Analyse et évaluation des coûts – Travaux d'amélioration et/ou de transformation – Centre sportif Edmond-Auclair
- 9.2 Acquisition d'une remorque-dompeur – Plus bas soumissionnaire conforme Remorques Dionne

10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Opération Nez rouge 2012 – Achat d'une commandite au montant de 350 \$
 - 10.2 Légion Royale Canadienne, Filiale Auclair Branch 121 – Célébration du Jour du Souvenir 2012 – Campagne du Coquelicot – Don de 50 \$
11. Environnement
 - 11.1 Octroi d'un mandat – Réseau Conseil des Sages inc. – Étude de faisabilité et préparation d'un l'appel d'offres de firmes de génie-conseil pour la réhabilitation de la plage de la Pointe-Valaine
12. Sécurité aux citoyens
 12. Symposium québécois sur le crime organisé en Montérégie – Participation de monsieur le maire, Gérard Boutin
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Vigile de solidarité du comité de lutte à la pauvreté

La vigile aura lieu le 19 octobre 2012 à compter de 19h jusqu'à 22h à la Halte routière. C'est la première vigile et celle-ci mérite d'être soulignée

Monsieur le conseiller Normand Grenier

1. Relance pour la mise sur pied du comité de sécurité

Nous sollicitons l'implication de plus de gens. Nous vous invitons à poser votre candidature.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

1. Baisse de la consommation d'eau à Otterburn Park

Il y a une baisse de consommation d'eau.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h04 à 10h14 :

1. **Stéphane Morris** Article 3.32 du règlement 372-4
2. **Laurent Caron** Règlement 372 « autres animaux concernés »
3. **Clarisse Viens** Réseau Conseil des Sages inc. – Point 11.1

**RÉSOLUTION
2012-10-259**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17
SEPTEMBRE 2012**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2012, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 26
SEPTEMBRE 2012**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 septembre 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 372-4.

**RÉSOLUTION
2012-10-260**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 372
RELATIF AUX CHIENS, AUX CHATS ET AUTRES ANIMAUX CONCERNÉS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 372-4.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 443.

**RÉSOLUTION
2012-10-261**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis à été publié le 29 septembre 2012, le tout conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, afin d'informer toute personne du résumé du projet de règlement, la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 443.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 445.

**RÉSOLUTION
2012-10-262**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME À LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 445.

**RÉSOLUTION
2012-10-263**

DÉSIGNATION D'UN COURS D'EAU – POSITION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a présenté une demande à la Commission de toponymie du Québec afin que cette dernière accepte de désigner officiellement un cours d'eau coulant notamment sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park comme étant le ruisseau Halde-Bessette, dont copie de la localisation dudit ruisseau est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à cette demande et informe par la présente résolution la Commission de toponymie du Québec de son intention de ne pas formuler de contre-indications et/ou d'objections eu égard à ce dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal accepte la désignation officielle Halde-Bessette pour le ruisseau figurant à la pièce jointe précédemment mentionné.

**RÉSOLUTION
2012-10-264**

**CHANGEMENTS D'ADRESSE CIVIQUE ET DE NOM DE RUE – LOTS # 3 954 049 ET
3 956 854**

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement dans le prolongement de la rue des Oeillets sera prochainement réalisé;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville octroiera de nouvelles adresses civiques pour les futures constructions et changera deux adresses civique existantes, soit celles des 463 et 465 rue des Groseilliers (lots # 3 954 049 et 3 956 854);

CONSIDÉRANT que ces propriétés devront obtenir une nouvelle adresse civique sur la rue des Oeillets;

CONSIDÉRANT la note de service de la directrice du Service de l'urbanisme adressée au directeur général en date du 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande à la Commission de toponymie du Québec de changer le nom de rue des lots # 3 954 049 et 3 956 854 comme étant désignée la rue des Oeillets et conformément au formulaire de demande d'officialisation ou de modification de nom à l'intention des municipalités;

QUE la Ville d'Otterburn Park se réserve la possibilité de compenser les propriétaires des lots # 3 954 049 et 3 956 854 des frais que ces derniers devront assumer suite aux changements d'adresse et de nom de rue.

**RÉSOLUTION
2012-10-265**

**FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SOUS LE THÈME
« RÉUSSIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE » – PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'offre de formation intitulée « Réussir une consultation publique », offerte par l'Union des municipalités du Québec à Beloeil, le 22 novembre 2012 au coût de 265 \$, plus les taxes applicables par inscription;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur le maire, Gérard Boutin et madame le conseillère Joëlle Réhel à participer à cette formation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Gérard Boutin et madame le conseillère Joëlle Réhel à participer à cette formation;

QUE la Ville paye les frais d'inscription au montant de 609,36 \$, taxes incluses;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-10-266**

**OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU –
ENTENTE DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE – FIN D'EMPLOI DE LA
DIRECTRICE DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES DE LA VILLE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la trésorerie et des finances de la ville, madame Lyne Rivard, est à l'emploi de la ville depuis le 21 août 2006;

CONSIDÉRANT que madame Rivard a manifesté le désir de mettre fin à son emploi à la Ville d'Otterburn Park et la ville souhaite régler définitivement ce présent dossier afin de combler ce poste de direction dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que la ville mandate à cet effet, la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau pour négocier la fin d'emploi de madame Rivard avec le procureur de cette dernière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau afin de négocier la fin d'emploi de madame Rivard avec le procureur de cette dernière;

QUE le conseil municipal entérine les termes de l'entente de règlement, transaction et quittance à intervenir entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires au règlement complet de ce dossier.

**RÉSOLUTION
2012-10-267**

ACQUISITION DU 88, RUE LAURIER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2012-09-253

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est engagé à acquérir le lot # 3 951 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une autorisation de signature doit être accordée au maire ou en son absence, au maire suppléant et à la greffière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal modifie la résolution portant le numéro 2012-09-253 afin d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires en vue d'acquérir le lot # 3 951 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville.

**RÉSOLUTION
2012-10-268**

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE – MONSIEUR FRANÇOIS-XAVIER DION

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des pompiers pour assurer un nombre d'effectif suffisant en cas d'intervention du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 octobre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal nomme monsieur François-Xavier Dion à titre de pompier à temps partiel à la Ville d'Otterburn Park à compter du 16 octobre 2012 et selon les conditions prévues à la convention collective des pompiers de la Ville qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-10-269**

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARTIN ÉTHIER AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la titulaire du poste de directrice du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'EMBAUCHER temporairement monsieur Martin Ethier au poste de directeur du Service de l'urbanisme, à compter du 16 octobre 2012, pour un salaire annuel de cinquante-huit mille neuf cent quarante dollars et treize sous (58 940,13 \$);

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Martin Ethier, conformément aux négociations intervenues entre les parties et à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-10-270**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 septembre au 5 octobre 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 5 octobre 2012 3 455,58 \$

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 9 701,62 \$

Liste au 5 octobre 2012 159 229,52 \$

Chèques n^{os} 9099 à 9135 141 143,25 \$

Déboursés par retraits bancaires 327 080,74 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 640 610,71 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-10-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-10-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2012-10-271**

EXERCICES FINANCIERS 2012-2013 ET 2014 – NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour nommer un vérificateur externe pour les exercices financiers 2012-2013 et 2014;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 13 septembre 2012, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe contenant la soumission a été ouverte publiquement;

CONSIDÉRANT que la soumission a été analysée suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat intérimaire suivant :

Pointage intérimaire :

1) Raymond Chabot Grant Thornton 70/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est qualifié;

CONSIDÉRANT que le pointage final du soumissionnaire a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire a soumis le prix suivant à savoir :

1) Raymond Chabot Grant Thornton 32 193 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par le soumissionnaire est le suivant :

1) Raymond Chabot Grant Thornton 37,28

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le contrat pour la vérification externe des exercices financiers 2012-2013 et 2014 pour la Ville d'Otterburn Park, pour un prix total de 32 193 \$, taxes incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette firme.

RÉSOLUTION 2012-10-272

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que le 25 septembre 2012, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le budget de l'année 2013 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un budget total de 37 115 972 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2013, soit de 1 227 032 \$.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-10-273**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 187, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour l'abri d'auto, une marge de recul latérale de 0,63 mètre, alors que la norme est de 1,2 mètre minimum, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 10 juillet 2012, sous le numéro 00112 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-59-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-10-274**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 183, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul arrière de 7,04 mètres, alors que la norme est de 7,5 mètres minimum, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2012, sous le numéro 02897 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la relocalisation du bâtiment principal proposée aura comme impact d'atténuer la dérogation existante concernant la marge de recul arrière, tout en respectant la marge de recul avant, fixée à 4,6 mètres minimum, conformément au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-60-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure et dans la mesure du possible, que le bâtiment principal soit redressé de manière à ce que la façade avant principale soit parallèle à la rue Connaught.

**RÉSOLUTION
2012-10-275**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 931, RUE SPILLER

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur en déclin d'aluminium existant par du bois d'ingénierie de couleur ambre d'automne installé à l'horizontal sur les quatre côtés;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-61-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-10-276**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – LOT 4 758 809, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un étage comprenant un garage attaché;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre de couleur grise et en bois d'ingénierie de couleur blanche mate et le parement des coins de murs extérieurs sera en aluminium;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-62-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que le traitement réservé aux ouvertures en façade avant principale prévoit l'ajout d'éléments d'ornementation architecturale, traduisant le style champêtre propre au secteur d'insertion, notamment par l'ajout de cadrage de bois, de manteaux et/ou de linteaux.

**RÉSOLUTION
2012-10-277**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 258, RUE
DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement de la résidence en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs projetés seront en pierre et en brique de béton;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-63-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-10-278**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – LOT 4 976 359, RUE DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 29 août dernier, le CCU recommandait l'acceptation de la demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages sur le lot 4 976 359;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite modifier ses plans afin de suivre une nouvelle orientation architecturale pour la nouvelle section de la rue des Oeillettes (nouveau secteur des Groseillers);

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre collée, en acrylique et en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-64-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-10-279**

**OCTROI D'UN MANDAT – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES INC. – ANALYSE ET
ÉVALUATION DES COÛTS – TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET/OU DE TRANSFORMATION
– CENTRE SPORTIF EDMOND-AUCLAIR**

CONSIDÉRANT que la Ville veut procéder à une étude de faisabilité et des coûts pour réaliser des travaux d'amélioration et/ou de transformation du bâtiment et du bassin de la piscine extérieure du Centre sportif Edmond-Auclair;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park souhaite, par conséquent, mandater le Réseau Conseil des Sages inc., représenté par monsieur Alain Rivard, associé-gouverneur, afin de préparer l’analyse et l’évaluation des coûts des travaux d’amélioration et/ou de transformation du bâtiment et du bassin de la piscine extérieure du Centre sportif Edmond-Auclair;

CONSIDÉRANT que cette firme réalisera le mandat octroyé conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 octobre 2012;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d’Otterburn Park mandate le Réseau Conseil des Sages inc. pour préparer l’analyse et l’évaluation des coûts des travaux d’amélioration et/ou de transformation du bâtiment et du bassin de la piscine extérieure du Centre sportif Edmond-Auclair;

QUE le présent mandat octroyé à Réseau Conseil des Sages inc., soit conforme à l’offre de services déposée par cette firme le 2 octobre 2012 et se réalise pour une somme de 2 160 \$, plus les taxes applicables en sus des frais de déplacement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-10-280**

**ACQUISITION D’UNE REMORQUE-DOMPEUR – PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE
CONFORME REMORQUES DIONNE**

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres sur invitation a été lancée conformément à la Loi pour faire l’acquisition d’une remorque-dompeur pour le bénéfice du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu’au jour fixé pour la réception des offres, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu’à la clôture de l’appel d’offres, les soumissionnaires suivants ont soumis les prix ci-après, à savoir :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
• Remorques Dionne	6 611,06 \$
• Remorque 116	6 955,99 \$
• Attaches La Chevauchée	7 330,45 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 4 octobre 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d’Otterburn Park achète une remorque-dompeur de l’entreprise Remorques Dionne, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 6 611,06 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d’appel d’offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds de roulement 03-800-00-001 et amorti sur une période de cinq ans.

**RÉSOLUTION
2012-10-281**

OPÉRATION NEZ ROUGE 2012 – ACHAT D'UNE COMMANDITE AU MONTANT DE 350 \$

CONSIDÉRANT qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de l'édition 2012 de ses opérations d'accompagnement;

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge et la Ville d'Otterburn Park ont en commun la sécurité des citoyens.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park réitère son appui à l'organisme Opération Nez rouge de la Vallée-du-Richelieu et qu'un montant de 350 \$ soit versé à titre d'appui, conformément à la proposition soumise;

QUE ledit organisme soit autorisé à reproduire le logo de la Ville d'Otterburn Park pour les seules fins du contrat de commandite;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette commandite soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-10-282**

**LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR BRANCH 121 – CÉLÉBRATION DU
JOUR DU SOUVENIR 2012 – CAMPAGNE DU COQUELICOT – DON DE 50 \$**

CONSIDÉRANT qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville par l'organisme sans but lucratif la Légion Royale Canadienne, filiale Auclair Branch 121, dans le cadre de l'édition 2012 du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de s'associer à nouveau avec la Légion, afin de souligner le Jour du Souvenir qui aura lieu le 11 novembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse un don de 50 \$ dans le cadre de cette célébration.

**RÉSOLUTION
2012-10-283**

**OCTROI D'UN MANDAT – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES INC. – ÉTUDE DE
FAISABILITÉ ET PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES DE FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL
POUR LA RÉHABILITATION DE LA PLAGE DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT que la Ville veut procéder à une étude préliminaire de faisabilité environnementale, technique et financière afin d'effectuer la décontamination et la renaturation de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que suite à cette étude, la Ville se réserve le droit de faire préparer dans le cadre de ce projet, un appel d'offres auprès de firmes de génie-conseil afin de mettre en œuvre ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite, par conséquent, mandater le Réseau Conseil des Sages inc., représenté par monsieur André Cholette et madame Denise Fillion, associés-gouverneurs, afin de préparer l'étude de faisabilité et confectionner, le cas échéant, un devis d'appel d'offres auprès de firmes de génie-conseil spécialisées en cette matière;

CONSIDÉRANT que cette firme réalisera le mandat octroyé conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 octobre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate le Réseau Conseil des Sages inc. pour procéder à une étude préliminaire de faisabilité environnementale, technique et financière pour permettre la décontamination et la renaturation de la plage de la Pointe-Valaine et de confectionner, le cas échéant, un devis d'appel d'offres auprès de firmes de génie-conseil spécialisées en cette matière;

QUE le présent mandat octroyé à Réseau Conseil des Sages inc., soit conforme à l'offre de services déposée par cette firme le 8 octobre 2012 et se réalise pour une somme de 7 950 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme supplémentaire de 930 \$, plus les taxes applicables à cette firme, si elle décide de procéder au lancement d'un appel d'offres;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-10-284**

**SYMPOSIUM QUÉBÉCOIS SUR LE CRIME ORGANISÉ EN MONTÉRÉGIE –
PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE, GÉRARD BOUTIN**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs de police du Québec a lancé une invitation dans le cadre de son premier symposium québécois portant sur le crime organisé en Montérégie, qui se tiendra à Brossard le 18 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur le maire Gérard Boutin à participer à ce symposium;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Gérard Boutin à participer à ce symposium;

QUE la Ville paye les frais d'inscription au montant de 40 \$;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h40 à 21h02 :

- | | | |
|----|---------------------------|--|
| 1. | Clarisse Viens | Rue Comtois |
| 2. | Diane Grenier | Remerciements – Parc canin |
| 3. | John McAleer | Emplacement de la piste cyclable : rue Connaught |
| 4. | Jacqueline Dagneau | Pétition en 1991 – Espaces verts et milieux boisés |
| 5. | Marilyn Michel | Évaluation de la Firme Evimbec concernant le boisé des perdrix |
| 6. | Laurent Caron | Halde-Bessette |
| 7. | Louise Casavant | Bac commercial de récupération de vêtements sur le chemin Ozias-Leduc |

8. Laurent Caron

Réseau Conseil des Sages inc.

**RÉSOLUTION
2012-10-285**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h03.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière